Zeitschrift: Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 60 (1998)

**Heft:** 12

Rubrik: Nouvelles des sections

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Stabulation libre: matelas souple pour vaches laitières

Katharina Friedli, Centre pour une détention respectueuse des animaux: ruminants et porcs (OVF) c/o FAT, 8356 Tänikon

Un rapport FAT sur le thème «matelas souple» est en préparation. Quatre couches sont en tête en ce qui concerne la conformité SST.

D'après l'ordonnance du 28 février 1997 sur les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux, les logettes en stabulation libre doivent être pourvues d'un matelas de paille ou d'une couche souple équivalente pour l'animal. Différentes couches d'un type nouveau semblent assurer un comfort comparable à celui du matelas de paille, en utilisant moins de matériau et peu de travail pour garantir des logettes propres et hygiéniques. Un jugement objectif de ces produits manquait jusqu'à présent.

La question restait ainsi ouverte: savoir si ces matelas donnaient droit à des contributions SST. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a donc chargé le centre pour la détention respectueuse des animaux [ruminants et porcs (OVF)] d'éclaircir cette question.

Les maisons qui voulaient participer à l'expertise devaient remplir les conditions suivantes:

- les matelas devaient être annoncés auprès de l'OVF;
- au moins deux exploitations par produit devaient se tenir à disposition: elles devaient utiliser les matelas depuis au moins trois mois en ayant équipés tous les boxes de la même sorte de matelas.

Six produits ont été annoncés. Vingt exploitations se tenaient à disposition. Cinq d'entre elles étaient équipées d'une litière et servaient de système de référence. L'examen fut fixé exprès pendant la période de détention en étable pour éviter toute influence due au pâturage ont été. Le comportement de repos examinés: la durée totale de repos ainsi que le nombre et la durée des périodes de repos par 24 heures et la, présence d'éléments n'appartenant pas au comportement normal. Dommages aux membres: endroits sans poils, blessures ouvertes ou incrustées. enflures.

# Autorisation SST pour quatre produits

Aucune différence majeure dans le comportement n'a été trouvée par rapport aux litières. Sur toutes les litières examinées, les vaches présentaient, de façon significative, plus de dommages aux articulations que sur les matelas de paille. Dans l'ensemble, il ne s'agissait que de dommages minimes.

La décision concernant la conformité SST des litières examinées dépendait de l'Office fédéral de l'agriculture. Le dernier a aussi pris en considération, en plus des résultats obtenus, des aspects supplémentaires, comme la qualité des litières de paille qui laisse souvent à désirer dans la pratique.

- Quatre produits portant les noms de marque: CowComfort, Kraiburg Typ KSK, Pasture et Mouflex (Cremonesi, Milano) ont été acceptés dans le cadre du programme SST;
- deux matelas ont été momentanément refusés. Dans les deux cas, les deux exploitations désignées se tenaient à disposition au début de l'expertise, mais l'une des deux s'est retirées au cours de l'hiver. L'Office fédéral de l'agriculture n'a estimé

# Construire de façon avantageuse et respectueuse des animaux

L'Association suisse pour la construction agricole ALB-CH, a organisé fin novembre un cours de perfectionnement de deux jours pour les spécialistes de la construction agricole à L'IAG de Grangeneuve (FR).

Il s'agissait surtout de questions touchant aux investitions, à la construction d'écuries pour vaches laitières (coûts, possibilités d'économiser, affouragement libre, litières, protections contre le vent, SST et DPA, systèmes de traite mobiles).

Nous présentons dans TA-Spécial trois articles sur la détention des vaches laitières tirés du programme du cours :

- constructions avantageuses
- alimentation libre au silo-tranchée
- matelas souples.

#### Qui est l'ALB-CH?

Les membres de l'ALB-CH (Association suisse pour la construction agricole) se recrutent parmi architectes pour la construction agricole, les enseignants et les conseillers agricoles, les représentants de services d'aménagement du territoire, les agriculteurs et diverses firmes.

les données que d'une seule exploitation étaient insuffisantes pour décider de l'admission SST.

L'admission SST est limitée à l'an 2004, car il n'a pas été possible, pen-

dant la durée de l'examen de constater si les matelas gardaient leurs bonnes caractéristiques sur une longue période. Il est prévu de les tester encore une fois avant cette échéance.

## Nouvelles des sections

### FR



Cette annonce fait office de convocation

## Assemblée Générale

Vendredi, 29 janvier 1999, 13.00 h, Auberge de la Croix-Blanche à Vuippens

#### Ordre du jour:

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 1998
- 2. Rapport d'activité 1998

- 3. Compte de l'exercice 1998 et Rapport de révision
- 4. Fixation des cotisations pour 2000
- 5. Programmes des activités 1999
- 6. Divers

P.S. Les comptes de l'exercice 1998 peuvent être consultés auprès du gérant

La partie officielle sera suivie d'une présentation des matériels pour la récolte de fourrage. A l'issue de cette assemblée, une collation vous sera servie.

Nous remercions les maisons suivantes pour leur soutien en 1998.

- Petrol-Charmettes SA, Fribourg
- Celsa Produits Petroliers SA, Bulle-Fribourg-Romont
- Agro-Center Sense, Guin
- Interpetrol SA Agrola, Fribourg